



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Histoire et Futur

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20231221-DEL052-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le vingt et un décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze décembre 2023 s'est réuni à la

Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Karen RIAND pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Serge LOPEZ pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°052/7.1.5- AUTORISATION D'ENGAGER ET MANDATER DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET 2024

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur MARCOT propose d'engager et mandater des crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2024, pour des besoins d'investissement nouveaux non budgétés au titre de l'exercice budgétaire précédent, et ne pouvant donc pas figurer en restes à réaliser du dit exercice N -1,

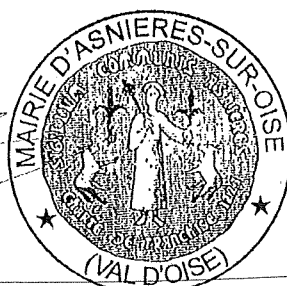
D'autoriser le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2024, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'Investissement budgétés au titre de l'exercice 2023 ; étant précisé que ces crédits seront ensuite repris au budget 2024, conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre M57	Crédits ouverts au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titres de DM votées en 2022	Montant total	Crédit pouvant être ouverts
20 - Immobilisations incorporelles	127 346,60 €	75 877,80 €	0,00 €	51 468,80 €	12 867,20 €
21 - Immobilisations corporelles	3 500 736,63 €	87 123,04 €	0,00 €	3 413 613,59 €	853 403,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2024, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'Investissement budgétés au titre de l'exercice 2023.

Le Maire,



La Secrétaire,